RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02941
Numéro SIREN : 800 289 472
Nom ou dénomination : M & A AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2019 sous le numéro de dépôt 144525

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 13-12-2019

N° DE DEPOT : 2019R144525

N° GESTION : 2014B02941

N° SIREN : 800289472

DENOMINATION : M & A AUDIT

ADRESSE : 35 rue de la Bienfaisance 75008 Paris

DATE D'ACTE : 04-03-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

M&A AUDIT

S.A.S. au capital de 400.000 €uros
Société de Commissariat aux comptes

SIEGE SOCIAL :
35, rue de la bienfaisance
75008 PARIS
RCS PARIS 800 289 472

Assemblée Générale Ordinaire du 04 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars à quatorze heures, au siège social à PARIS (75008), 35 rue de la Bienfaisance, les actionnaires de la Société par actions simplifiée "M&A AUDIT", convoqués par lettre en date du 4 mars 2019, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves PASCAULT, directeur général et représentant de la société APY FINANCE.

La SA EXA et la SARL APY FINANCE, les deux associés possédant tant par eux-mêmes qu'en qualité de mandataire le plus grand nombre de voix, présents et acceptant, sont désignées comme scrutateurs.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés réunissant la majorité du capital, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

M FREIZALS commissaire aux comptes titulaire de la société régulièrement convoqué conformément à l'article L 823-17 du code de commerce est excusé.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire de la lettre contenant l'avis de convocation et une copie dudit avis,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- - le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés par l'article L225-115 du code de commerce ont été tenus à la disposition des associés au siège social.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant :
- Démission et remplacement du Président et de Directeur général de la société
- Nomination d'un nouveau Président
- Nomination d'un nouveau Directeur général
- Pouvoirs pour formalités

Après discussion, et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le président informe l'Assemblée générale de sa démission à effet de ce jour.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission des fonctions de Président de Monsieur Norbert TRESFELS à effet de ce jour, et désigne en qualité de Président Monsieur Yves PASCAULT demeurant au 22 rue de Berri 75008 PARIS.

Monsieur Yves PASCAULT remercie l'Assemblée générale et déclare accepter les fonctions de Président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le président informe l'Assemblée générale de la démission à effet de ce jour, de M. Yves PASCAULT en qualité de Directeur général.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission des fonctions de Directeur Général de Monsieur Yves PASCAULT à effet de ce jour, et désigne en qualité de Directeur général la société EXA 4 rue Monseigneur MONDON 97400 ST DENIS.

La société EXA remercie l'Assemblée générale et déclare accepter les fonctions de Directeur général de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Un scrutateur